

ATTLOG N° d'allocataire :



Attestation de loyer



A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil	Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale
Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) :	Arrêté du 22 août 1986
Adresse:	
N° de téléphone :	
N° de fax : Adresse mél :	@
N° SIRET :	N ()
certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : et M. o	
est (sont) locataire(s) en titre depuis le du logeme	ent situe (adresse complete)
S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? oui non	
■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : m²	
■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ oui ☐ non. Si oui nomb	re de colocataires (y compris le demandeur)
■ Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)	
- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois :	
Loyer sans les charges : \in Montant des charges : \in Si r	neublé : montant charges comprises€
Montant total du loyer en cas de colocation :€	
- Mois de juillet, précisez l'année :	
Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si r	neublé : montant charges comprises€
■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ?	oui non
S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acc	quitté :
■ S'agit-il d'une sous-location ? ☐ oui ☐ non. Si oui s'agit-il d'une sous-loca	ation:
dans une famille d'accueil par une association	autre (préciser) :
■ S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille □ oui □ non	
■ Si le logement est conventionné	
• code bailleur • code agence	
• code programme • code locataire	
• n° de convention	
signée le renouvelée le	
S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée auton	natiquement au bailleur
• code bailleur • code agence	
• code locataire	
■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A complét	ter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois)
oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)	
■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous :	oui non
Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 j. • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;	anvier 2002)
• la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de g	az ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la
sécurité physique des locataires ;	13
 l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger; il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude; 	11/2013
• l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;	11/
 l'installation sanitaire : s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure 	au logement, avec douche ou baignoire et WC.
- si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extér	ieurs au logement ;
• le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m	de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³. Signature - cachet
A Le Le	(du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)
Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.	
La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La lo (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L	peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et . 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).
La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.	réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de
recurrences pour les données vous concernant aupres de l'organisme qui à traite voue dellidité.	
Emplacement réservé à la Caf/MSA	
P 5002503 W Date de 1ère demande :	



Demande de versement direct allocation de logement



11302 02

Art. L.553-4 et L.835-2 du code de la sécurité sociale

A remplir par le propriétaire-bailleur, le gestionnaire de l'établissement ou le prêteur.

L'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur, au gestionnaire ou à l'organisme de prêt, s'il le demande. Dans ce cas, elle est déduite du montant du loyer ou de la redevance ou des remboursements de prêt. Pour cela, le propriétaire-bailleur, le gestionnaire ou le prêteur doit compléter cette demande.

En location, cette demande n'est possible que si le logement répond aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du

30 janvier 2002)		
Le propriétaire-bailleur, le gestionna (ou le mandataire éventuellement) Nom ou raison sociale		
Adresse		
Code postal	Commune	
N° de téléphone :		
N° de fax :		@
N° SIRET :		
demande que tous les paiements d'allocation	on de logement dus à l'allocatair	re désigné ci-dessous me soient versés directement.
Identification du compte pour le versem	nent de l'allocation de logemen	t
IBAN (Internation	nal Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
,		
Domiciliation de l'agence bancaire :		
L'allocataire :		
Nom		Prénom
Adresse		
Code postal	Commune	
N° d'allocataire	ou N° de Sécurité sociale	
		mois suivant sa constitution et immédiatement le départ d
l'allocataire du logement concerné ou la ru Je prends connaissance, qu'à défaut, je dev	1	reation de logement versée indûment
A Le		Signature - cachet (du propriétaire ou du bailleur, du gestionnaire de l'établissement ou du prêteur)

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3 et L. 831-7 du code de la Sécurité sociale - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

S 7154 e - 11/2013

Emplacement réservé à la Caf/MSA			
P 5020003 Z	Date de 1 ^{ère} demande :	:	
VERDIR	N° allocataire:		